

Décision

Générale

colonial

Décision n° 63-343-1925 Divers.

n° 63-343-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 juin 1925

Numéro JO

n° 343 du 30/06/1925

Date du numéro

30 juin 1925

TEXTE INTÉGRAL

le délai imparti à M. Barriquand, pour la fourniture de menuiseries nécessaires au service local, expiré le 31 janvier 1925, est prorogé jusqu'au 30 juin de la même année. Passé cette date les sanctions prévues à l'article 4 du marché de gré à gré du 15 novembre 1924 seront applicables.